

Membres du Conseil d'Administration :

M. Antoine PRIMEROSE, Pdt	Présent	Collège G (étudiants) :	
Collège A (professeurs d'université) :		M ^{me} Mariska SINGH	Absente
M. Pierre COUPPIÉ	Présent	M ^{me} Mathilde GALANTINE	Absente
M. Mathieu NACHER	→ M. NACHER	Collectivités Territoriales	
Mme Magalie PIERRE-DEMAR	Absente	M. Bertrand LÉON, SLM	Absent
Collège B (directeurs de recherche) :		M. Roland LOE-MIE, Cayenne	Présent
M. Jérôme ORIVEL	Présent	M. Franck ROUBAUD, Kourou	Présent
Collège C (maîtres de conférence) :		M. Jocelyn HO-TIN-NOE, CTG	Absent
M ^{me} Isabelle HIDAIR-KRIVSKY, VP	Présente	M ^{me} Isabelle PATIENT, CTG	Absente
M ^{me} Isabelle PIERREJEAN	Présente	Organismes de recherche	
M. Idris SADLI	Présent	M. Alex AGAPIT, CNES	Présent
Collège D (chercheurs) :		Mme Annaïg LE GUEN, CNRS	→ M. ORIVEL
M. Christophe DUPLAIS	Absent	Monde socio-économique	
Collège E (pers. enseignant /chercheur):		M ^{me} Christine CHUNG	→ M. AGAPIT
M ^{me} Amélie GUIANVARC'H	→ Mme PIERREJEAN	M. Gauthier HORTH	Présent
M. Jean-Pierre WILLIAM	→ M. SADLI	M. Olivier MANTEZ	Présent
Collège F (pers. BIATSS) :		M. André NERON	Absent
M. Bertrand RAZAN	Présent	M ^{me} Suzanne PONS	Présente
1 poste vacant		M ^{me} Maryse SAGNE	Absente
Voix consultative (art. L953-2 du CE)		Assiste également (art. L711-8 du CE)	
M. le DGS		M. A. AYONG LE KAMA, Recteur	M ^{me} Myriam HO A KWIE-MANGAL
M. l'AC (Richard TABLON)	Absent		
Personnalités invitées : M. Marc de Geyer, DAJMPA			

M. Antoine PRIMEROSE, Président de l'Université de Guyane, ouvre la séance à 14h20 et présente ses vœux pour la nouvelle année à l'ensemble des membres du conseil d'administration.

Après avoir constaté le quorum, treize membres sont présents à l'ouverture de la séance et cinq procurations ont été données.

Le Président fait le point sur les procurations et annonce l'ordre du jour suivant :

- 1. Approbation du PV CA du 6 juillet 2017**
- 2. Capacités d'accueil des filières de l'Université de Guyane**
- 3. Questions diverses**

M. le Président informe que l'ordre du jour traitera d'un point concernant la capacité d'accueil des filières de l'UG suite à la mise en place du nouveau dispositif d'admission en premier cycle universitaire, le Parcours Sup qui nécessite de définir les diplômes, les filières.

Ce nouveau dispositif passera en phase opérationnelle au lendemain du CA qui doit déterminer la caractéristique des diplômes concernés ainsi que la capacité d'accueil (qui relève des compétences du CA) afin d'éviter tout litige avec les étudiants qui ne seront pas retenus.

M. le Président précise qu'il y aura d'autres points traités portant sur les attendus de la part des étudiants pour accéder à la formation universitaire.

Il note également l'approbation du PV du CA du 7 juillet 2017 et propose, à la demande du service juridique, d'introduire deux points supplémentaires :

- Désignation d'un étudiant en qualité de membre de la commission des moyens
- Désignation d'un étudiant en qualité de membre de la commission des statuts

Il propose de traiter ces deux points après l'approbation du PV et soumet au vote cette proposition :

- Nombre de votants..... : 18
- Ne prend pas part au vote : 0
- Abstention..... : 0
- Contre..... : 0
- Pour..... :18

Décision : le rajout des deux points supplémentaires à l'ordre du jour est voté à l'unanimité.

1. Approbation PV CA du 6 juillet 2017

M. le Président soumet aux membres du conseil d'administration le procès-verbal de la séance du 6 juillet 2017 et demande s'il y a des observations ou remarques à ce sujet.

M. le Président propose de voter.

- Nombre de votants..... : 18
- Ne prend pas part au vote : 8
- Abstention..... : 0
- Contre..... : 0
- Pour..... : 10

Décision : le procès-verbal du conseil d'administration du 6 juillet 2017 est approuvé.

- Désignation d'un étudiant en qualité de membre de la commission des moyens
- Désignation d'un étudiant en qualité de membre de la commission des statuts

M. le Président informe que le conseil d'administration doit voter pour la désignation d'un étudiant en tant que membre de la commission des moyens et d'un étudiant en tant que membre de la commission des statuts.

M. Marc de Geyer précise qu'il s'agit d'un membre étudiant qui doit être désigné par les membres du conseil d'administration. Mme Mathilde GALANTINE récemment élue et étudiante en Master LSH et Licence SJE, s'est portée volontaire pour siéger au sein de ces commissions.

Certains membres du conseil d'administration s'inquiètent de la charge de travail de cette étudiante en plus des fonctions qu'elle souhaite occuper au sein de ces commissions.

M. Marc de Geyer fait remarquer qu'hormis Mme Mathilde GALANTINE, il n'y a pas d'autres candidats.

M. le Président soumet au vote la candidature de Mme Mathilde GALANTINE.

- Nombre de votants..... : 18
- Ne prend pas part au vote : 0
- Abstention..... : 0

- Contre.....: 0
- Pour.....: 18

Décision : la candidature de Mme Mathilde GALANTINE sur les deux commissions est votée à l'unanimité.

2. Capacité d'accueil des filières de l'Université de Guyane

M. le Président rappelle la volonté du ministère de réformer le premier cycle d'accès aux études universitaires dans le cadre de la « loi d'orientation de réussite étudiante » votée à l'Assemblée Nationale qui vise à mieux accompagner les étudiants dans leur orientation, la réussite au premier cycle et améliorer globalement les conditions d'études, de vie étudiante et d'insertion professionnelle.

Cette loi se déclinera à travers de nouvelles procédures d'accès à l'enseignement supérieur avec un dispositif nommé « Parcours Sup » qui remplace Admission Post Bac « ABP » qui n'arrivait pas à fournir des places à l'ensemble des étudiants bacheliers.

M. le Président rappelle qu'à la dernière rentrée universitaire, plus de 60 000 étudiants bacheliers n'ont pu trouver de place dans les filières demandées dans les établissements d'enseignement supérieur.

Il précise que le nouveau dispositif Parcours Sup va impacter les étudiants et les universités :

- Sur le nombre de vœux qui sera limité à 10,
- Sur une admission inconditionnelle et conditionnelle que devront proposer les universités aux étudiants, à savoir que les étudiants pourront être acceptés sous réserve de recommandations d'inscription partielle ou de proposition de nouveaux cursus.

Le traitement des dossiers devra reposer sur un certain nombre d'attendus que chaque établissement devra déterminer en plus des critères d'examen des dossiers pour les filières sélectives, les IUT entre autres. Le conseil académique devra se prononcer avant le 6 mars sur ces attendus et sur la validation des critères des filières sélectives (IUT).

Le dispositif Parcours Sup suppose la description de la caractéristique des diplômes et la capacité d'accueil de la filière qui doit être validée par le conseil d'administration. Les caractéristiques des diplômes doivent être arrêtées le 17 janvier au plus tard.

Il présente la note sur la capacité d'accueil de l'UG qui pose la problématique et affiche les facteurs de tensions observés au sein de l'université concernant :

- Les salles de travaux pratiques des filières scientifiques sur le campus de St Denis,
- La capacité limitée de la salle de télé-enseignement de la PACES,
- La capacité d'accueil du plus grand amphithéâtre du campus de Troubiran,
- La capacité des salles informatiques limitée à 20 postes.

Cette note affiche également les effectifs de la rentrée universitaire en première année pour le premier cycle. Elle évoque des pistes de solution visant à améliorer l'accueil des étudiants :

- Un équipement et un aménagement de qualité des salles pour le télé-enseignement,
- Un appariteur pour assurer une assistance technique auprès des professeurs et des étudiants pouvant également jouer un rôle de « police » auprès des étudiants dans la salle distante,
- Des salles informatiques mobiles.

Elle sera adressée du Recteur accompagnée d'une évaluation précise des besoins de l'UG :

- En crédit d'investissement pour du matériel,
- En ETP (appareteur, enseignants),
- En heures complémentaires et heures de vacation.

Mme Myriam HO A KWIE-MANGAL fait remarquer que la capacité d'accueil peut être augmentée avant et en cours de Parcours Sup mais ne pourra pas être diminuée.

Elle informe qu'avec le dispositif Parcours Sup, il y a des éléments qui permettront à l'université de classer les candidatures, telle qu'une lettre de motivation obligatoire que devra fournir le jeune par rapport à son projet. Le ministère s'engage à débloquer 15 M€ supplémentaires pour faire face au surcoût généré par ce dispositif.

Par ailleurs, M. le Président informe que cette réforme sera accompagnée d'autres moyens assez conséquents qui sont mobilisables dans le cadre du PIA 3 « Programme d'Investissement d'Avenir » sur la mise en place de nouveaux cursus qui permettront aux universités de faire preuve d'innovation pour accompagner leurs étudiants vers la réussite.

Il annonce que l'université se positionnera sur l'appel d'offre et qu'une réunion du collège se tiendra le 23 janvier pour travailler sur l'architecture du projet à déposer pour les nouveaux cursus qui sont dotés d'un budget de 450 M€. Le dépôt du dossier est prévu fin mars / début avril.

M. le Président présente le tableau des effectifs 2017 pour l'ensemble des départements avec un focus sur les propositions de capacités pour 2018.

Département	Diplômes	Effectifs RU 2017				Capacités 2018 (PROPOSITIONS)		Evolution groupes CM (RU 2017 / RU 2018)	Evolution groupes TD (RU 2017 / RU 2018)	Evolution groupes TP (RU 2017 / RU 2018)
		Redoublants/ Déjà inscrits à l'UG	Néobacheliers	TOTAL	Dont étudiants étrangers	Néobacheliers	TOTAL			
Département SJE	L1 AES	103	316	419	37	320	420	0	0	0
	L1 Droit	53	132	185	14	150	200	0	+1	+2
Département LSH	L1 Lettres Modernes	35	62	97	6	65	100	0	0	0
	L1 Anglais	22	60	82	3	65	100	0	0	0
	L1 LEA	22	55	77	5	65	100	0	0	0
	L1 Histoire	25	37	62	2	50	100	0	0	+1
Département ST	L1 SVT	44	80	124	7	100	140	0	0	+1
	L1 Mathématiques	5	24	29	2	30	50	0	0	+1
	L1 Informatique	4	22	26	2	30	50	0	0	+1
	L1 SPI	9	58	67	6	60	70	0	0	0
Département Santé	PACES	19	60	79	2	135	150	+1	+1	0

IUT	1 ^{ère} année DUT GEII	5	19	24		24	24	0	0	0
	1 ^{ère} année DUT R&T	5	18	23		24	24	0	0	0
	1 ^{ère} année DUT TC	7	25	32		30	30	0	0	0
	1 ^{ère} année DUT CS	4	17	21		25	25	0	0	0
	1 ^{ère} année DUT Génie Civil					15	15	+1	+1	+1
TOTAL			985	1347		1188	1598			
						+203	+251			

Mme Isabelle HIDAIR-KRIVSKY fait remarquer que la limitation des places dans certaines filières n'est pas positive car, le nombre d'étudiants va en augmentant. L'université devrait trouver des solutions pour pouvoir les accueillir faute de quoi, ceux qui ne seront pas acceptés risquent d'être marginalisés. La construction de nouvelles infrastructures et le recrutement d'enseignants sont des pistes à privilégier.

M. le Président ne dément pas cette réalité et fait observer qu'il avait déjà, par le passé, soulevé cette problématique sachant que le taux d'utilisation des amphithéâtres atteint pour certaines filières 120 %.

Certains membres du CA soulèvent le problème du développement de l'UG à St-Laurent-du-Maroni au vu de l'augmentation des étudiants de l'ouest qui n'ont pas d'autre choix que de venir sur Cayenne faire leurs études, ce qui n'est pas possible pour tous. Mme Isabelle HIDAIR-KRIVSKY insiste sur la nécessité de créer un pôle universitaire dans l'Ouest.

M. le Président précise qu'un appel d'offre du Rectorat a été lancé pour qu'une étude de faisabilité pour l'antenne de St-Laurent-du-Maroni soit faite.

M. Jérôme ORIVEL fait remarquer qu'augmenter la capacité d'accueil des étudiants sans augmenter le taux de réussite est voué à l'échec. Il est plus important de réfléchir à augmenter le taux de réussite qu'à augmenter la capacité d'accueil.

De ce constat, M. le Président insiste sur la nécessité de travailler sur le PIA3 Nouveaux Coursus Universitaires pour permettre à l'université d'accompagner ses étudiants vers la réussite.

Mme HO A KWIE-MANGAL indique que la nouvelle loi permet de proposer aux étudiants des parcours pour arriver à un diplôme. Le but étant qu'ils ne sortent pas d'années d'études supérieures sans avoir obtenu un diplôme. Elle précise les contours du Parcours Sup :

- 2 fiches à remplir par le professeur principal et l'équipe éducative,
- 1 fiche à remplir par le chef d'établissement dans laquelle celui-ci donnera un avis sur les capacités du jeune à atteindre ses objectifs dans chaque filière choisie.

Certains membres du conseil d'administration font remarquer qu'il s'agit d'une sélection déguisée.

Mme HO A KWIE-MANGAL rappelle qu'un jeune peut demander la même filière dans plusieurs universités ce qui risquent fort d'augmenter le volume de travail d'autant qu'il a droit à 10 vœux par filière.

Elle précise que Parcours Sup est ouvert jusqu'au 21 septembre, les directeurs de département ont été informés. Après les résultats du baccalauréat, il y aura une réunion programmée par semaine sous

l'autorité du Recteur pour faire des propositions d'admission dans les filières pour les jeunes qui ne seront admis dans aucune université. Tous les néo bacheliers auront une réponse.

Départ de Mme HO A KWIE-MANGAL.

M. le Président tient à préciser que les chiffres peuvent être revus à la hausse mais pas à la baisse.

Pour lui, le véritable sujet de discussion entre les universités et le ministère de tutelle est de savoir comment accompagner cette réforme du 1^{er} cycle pour essayer de mieux faire réussir les jeunes. Beaucoup de pistes ont été évoquées telles que, quelques centaines d'emplois pour les groupes supplémentaires, un poste supplémentaire et l'équivalent de 400 heures complémentaires ont d'ores et déjà été notifiés.

Mme Suzanne PONS demande que des observations puissent figurer dans le tableau des capacités à savoir : les études de besoins et de faisabilité dans l'Ouest.

M. le Président propose de voter dans un premier temps les capacités d'accueil, les études de faisabilité seront votées par la suite.

M. Gauthier HORTH suggère que soit convoqué un CA élargi avec les composantes pour réfléchir sur les questions stratégiques à moyen et long termes autour de quatre thématiques :

- Le financement des infrastructures, les besoins en bâtiment
- L'évaluation et la répartition des besoins en infrastructures
- L'environnement universitaire
- L'offre universitaire et la qualité (taux de réussite)

Mme Isabelle HIDAIR-KRIVSKY rappelle les préconisations du conseiller d'établissement sur la politique de ressources humaines menée par l'établissement qui est liée à la capacité d'accueil des étudiants. Elle souhaiterait que les membres du conseil d'administration aient une vision globale des postes vacants à l'université et qu'au mois de mars, ils aient un récapitulatif de ces postes vacants dont certains sont gelés depuis une dizaine d'années.

M. le Président informe que c'est un sujet qui a été effectivement discuté avec le conseiller d'établissement et qui porte sur la campagne d'emplois dotée d'une cinquantaine de postes.

Après échanges avec les membres du conseil d'administration sur la problématique des publications de postes vacants au sein de l'établissement, M. le Président propose de passer au vote.

- Nombre de votants..... : 18
- Ne prend pas part au vote : 0
- Abstention..... : 0
- Contre.....: 2
- Pour.....: 16

Décision : les capacités d'accueil des filières de l'université sont votées.

M. le Président informe qu'au prochain conseil d'administration, il y aura une cartographie complète des emplois. Il rappelle qu'il y a 255 emplois au sein de l'université plafond Etat et un emploi coûte 70 000 €.

Il explique qu'il y a une note d'accompagnement qui sera adressée au Recteur qui l'enverra au ministère. Toutes les observations faites lors du conseil d'administration sur la nécessité de programmer de nouveaux espaces de cours banalisés et de salles informatiques seront intégrées à cette note.

Le prochain conseil d'administration se réunira le 15 mars 2018.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt la séance à 16h28.

A Cayenne, le 16 mars 2018

Le Président,



Antoine PRIMEROSE

